

01. JUIN 1987

**Extrait du Registre des Délibérations**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

ST.U/87.43  
ALIENATION DE TERRAIN  
EN Z.A.E.C.  
au profit de M. LOPEZ  
José.

L'An mil neuf cent quatre vingt sept  
le 15 mai 1987 à 17 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST - DAUZIDOU  
BENOIT - BIROLLEAU - COUNIL - LACOTTE - LAPERCHE - MARCONI  
MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS  
MMES LAFAYE - BUCHET - BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DEVIGNE  
FONTAN - JEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

M. BERNARD par Mme BUCHET

M. FABER par M. Le MAIRE

Mme DE GAYE par Mme LAFAYE

M. BUSSEREAU par M. BENOIT

Mme GAUDIN par M. MARCONI

M. BARBAT par M. THOMAS

M. LE GUEUT par M. MONNARD

ABSENTS

MM GEOFFROY - CANDAU Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre  
de la Z.A.E.C.

M. LOPEZ José, Artisan menuisier, demeurant 45 Bd de la Marne,  
17200 ROYAN, vient de manifester son intention de solliciter l'alié-  
nation à son profit d'une parcelle de terrain, pour y implanter ses  
activités artisanales, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière  
le Pont" pour une superficie de 1.100m<sup>2</sup>, n° 475p (numérotage en cours)

DATE DE CONVOCATION

5 mai

DATE D'AFFICHAGE

5 mai

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents

24

Nombre de votants

32

UNANIMITE

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 23.04.87, le prix de cession fixé à 52F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieu et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. LOPEZ José

Vu l'avis de la commission des Travaux en 12.05.87

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. LOPEZ José, demeurant 45 Bd de la Marne, 17200 ROYAN d'une parcelle de terrain d'une superficie de mille cent mètres carrés (1.100m<sup>2</sup>) cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", en vue d'y implanter ses activités artisanales, moyennant le prix unitaire de CINQUANTE DEUX FRANCS H.T. le m<sup>2</sup>, soit un prix global et forfaitaire de CINQUANTE SEPT MILLE DEUX CENTS FRANCS (57.200F.) qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Mc DUFOUR Notaire à ROYAN
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1987 chapitre 908. Article 2101.

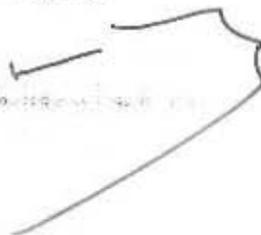
*Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits  
ont signé au registre MM. Les Membres présents*

PR EXTPAIT CONFORME

Pr le Député-Maire

L'Adjoint Délégué,

Y. TAP.



01. JUIN 1987

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, **LOPEZ José**, artisan menuisier,  
demeurant 45 Bd de la Marme à ROYAN

Promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville  
de ROYAN l'immeuble cadastré :

CI n° 475p (en cours de numérotage)  
pour une surface de : 1.100m<sup>2</sup>

Cette vente sera faite sous les charges et conditions  
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de :  
CINQUANTE SEPT MILLE DEUX CENT'S FRANCS (57.200F.)  
décomposé ainsi qu'il suit : 52F. X 1100m<sup>2</sup> = 57.200F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature  
de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de  
TROIS (3) mois à compter de la date de la transmission du dossier  
au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé  
ce délai, et sauf retard imputable à la Ville, le prix précité  
sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$$P = P_0 \times \frac{BTO1}{BTO0}$$
 dans laquelle :

- P..... Prix révisé
- P<sub>0</sub>.... Prix d'origine convenu au jour de la signature  
de la promesse d'achat
- BTO<sub>0</sub>. Dernier indice Bâtiment National tous corps  
d'état connu au jour de la signature de la promesse  
d'achat
- BTO<sub>1</sub>.. Dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu  
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires  
du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la  
vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature  
de la présente. Il est précisé que le terrain est desservi  
par les réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les  
raccordements sont à la charge de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la promesse devient caduque si  
l'acte de vente n'est pas intervenu dans un délai de SIX (6)  
mois à compter de la transmission du dossier au Notaire.

Le, 23. juin 1987

Lu et approuvé pour la somme de cinquante sept mille deux cent francs après

la mention "lu et approuvé pour la somme de....F. (en toutes  
lettres) doit être écrite de la main des promettants avant  
la signature.



Pour la Ville  
Le premier Adjoint  
Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué:

ETAT PARCELLAIRE

LOPEZ JOSE

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

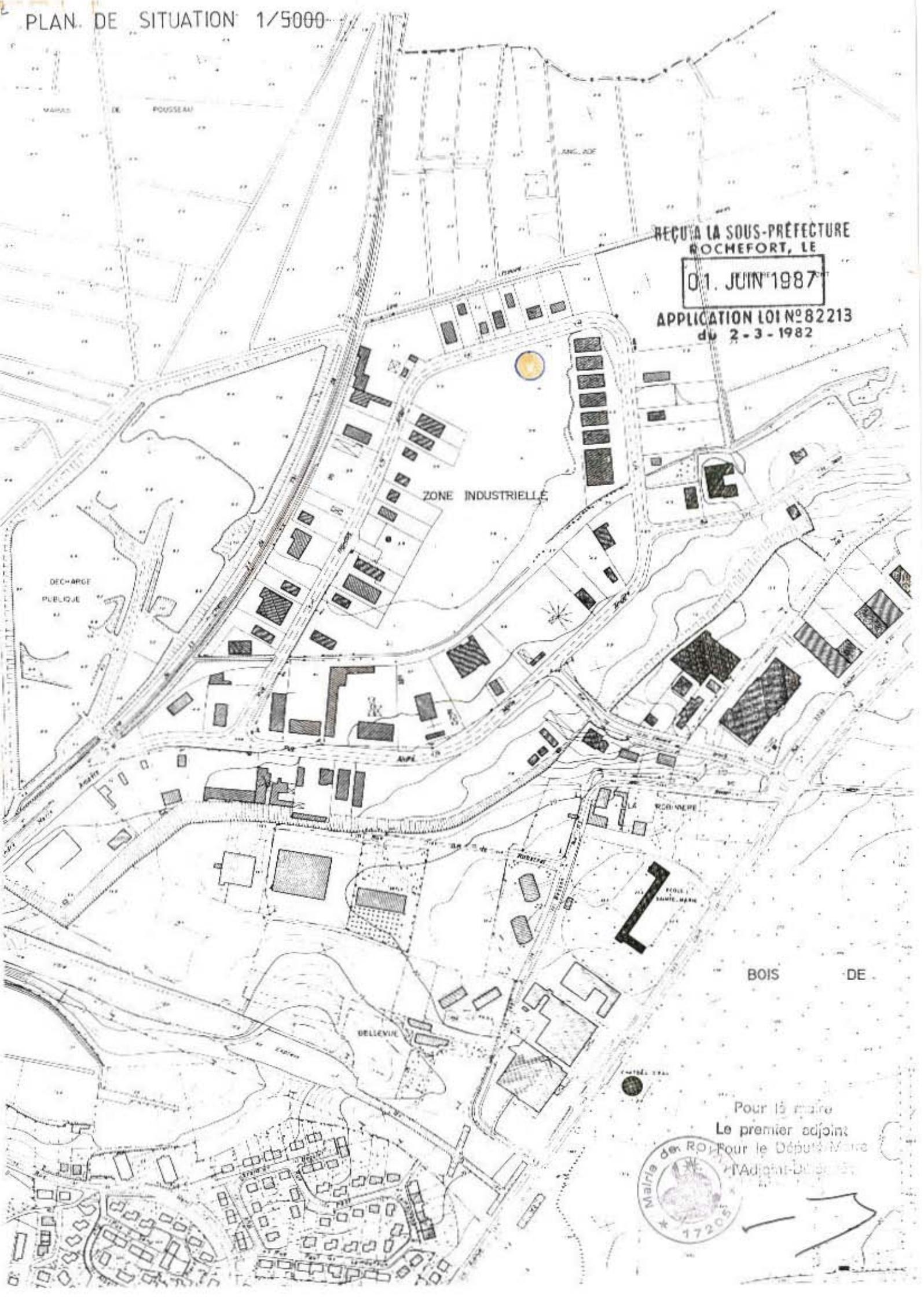
01. JUIN 1987

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	475p	Z.A.E.C.	1,100m <sup>2</sup> .	VILLE DE ROYAN

Pr le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué  
Y. TAP.





REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

01. JUIN 1987

APPLICATION LOI N° 82213  
DU 2-3-1982

ZONE INDUSTRIELLE

DECHARGE  
PUBLIQUE

BOIS DE

Pour le maire  
Le premier adjoint  
Pour le Député Maire  
L'Adjoint-Délégué

